

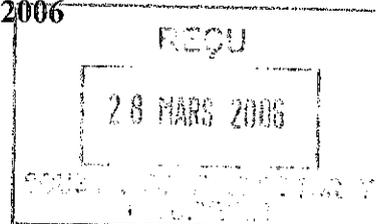
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CHALIFERT**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	09

Séance du 20 mars 2006

L'an deux mil six
le 20 mars



à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Date de la convocation
16/03/2006
Date d'affichage
16/03/2006

PRESENTS : M. LE BONHOMME
M. BLAISON, M. TRAEGER, Mme LALLIER, M. TACHON
Mme RANCE, M. LOSA, M. SIMON, M. OLIVIER

ABSENTS EXCUSES : M. HIEBEL, M. ROBERT, Mme BARANTON

POUVOIRS : M. ROBERT à M. TACHON
SECRETAIRE DE SEANCE : M. TACHON

.....
1. Zac du clos des haies saint Eloi

Bilan de la concertation

Monsieur Le Maire rappelle que :

La délibération fixant les modalités de concertation sur les études préalables à la création de ZAC, en date du 2 juin 2004, précise qu'elles seront menées conjointement avec celles prévues pour le projet de révision simplifiée du Clos des Haies Saint Eloi, selon les modalités fixées par la délibération du conseil municipal du 30 mars 2004 prescrivant la révision simplifiée, à savoir:

- information suivie dans le bulletin municipal
- présentation du projet et mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques.
- organisation d'une ou plusieurs réunions de présentation du projet suivie de débats.

Il a été procédé à:

- une concertation avec le public notamment par informations dans le bulletin municipal (juin 2004 et mars 2005), par présentation par affichage du projet, mise à disposition d'un registre et organisation de réunions publiques (juin 2004 et avril 2005)
- une réunion avec les personnes publiques associées (31 mars 2005)

Il dresse le bilan de cette concertation

Les réunions publiques ont rassemblé une trentaine de personnes à chaque fois, le débat / discussions a porté sur la nature des activités implantées, le nombre d'emplois créés, le mode de gestion du parc d'activités et le financement de l'opération.

Lors de la réunion des personnes publiques associées la principale observation a porté sur l'intégration de la problématique des transports en commun dans le projet;

Le registre mis à disposition du public est vierge de toute remarque.

Il considère que la concertation ne remet pas en cause l'économie du projet.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, adopte à l'unanimité le bilan de la concertation relative à la ZAC du clos des Haies Saint Eloi.

ADOpte A L'UNANIMITE

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00
Le Maire : Jean-Jacques LE BONHOMME

